



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

29 mars 2023

N°11/2023.1

Le 29 mars 2023, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 22 mars 2023.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Fanny AREZKI, Cyrielle GOUNY, Christophe RIOCREUX, Patrick RAIMOND, Martine GUICHARDET, Joseph BRANCATO, Christophe ROME et Julien VEY

NBRE DE CONSEILLERS en exercice : 10
présents : 10
votants : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20230329-DEL1120231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

Affichage : 05/04/2023

Date convocation : 22 mars 2023

Secrétaire de séance : Marc MARLEF

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°12/2022 du 13 juin 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023 ;

Vu la délibération n°10/2023 du 29 mars 2023 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2022 sur le budget primitif 2023 de la commune d'Unias.

Considérant que le budget primitif 2023 sera voté par chapitre globalisé ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif pour l'année 2023 de la commune d'Unias en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement = 399 999.23€
- Investissement = 455 271.17€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le budget primitif 2023 et la mise en place de la fongibilité des crédits pour 2023.

A UNIAS
Certifié exécutoire
Le 29 mars 2023

Le Maire,
Yves DUPORT



Le secrétaire de séance
Marc MARLEF